



*Mairie de La Salle les Alpes
15 Rue de la Guisane
05240 La Salle les Alpes*

Compte rendu Conseil Municipal huis clos 06 janvier 2021 - 19h

La séance est ouverte sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire,

Etaient présents :

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE, Adjoint,
Gaspard BOREL, Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Paul FIGVED, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND,
Jean-Claude VINATIER,

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées :

Isabelle DESMALLEs ayant donné pouvoir à Emeric SALLE
Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

En raison du couvre-feu à 18h qui ne permet pas au public d'assister à la séance du Conseil Municipal et de l'impossibilité de la retransmission de la séance par les moyens de communication audiovisuelle, en vertu de l'article L2121-18 du CGCT, M. le Maire propose que le Conseil Municipal se réunisse à « huis-clos ». Adopté à l'unanimité.

M. le Maire rappelle que la date et l'horaire de la séance avaient arrêtés avant l'instauration du couvre-feu à 18h, qu'il n'était pas possible de modifier ces éléments.

La Séance est ouverte à 19h00. Elle est précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibérations inscrits à l'ordre du jour.

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en présentant ses vœux à l'ensemble du Conseil Municipal et fait part de son inquiétude face à une situation économique compliquée. Il déplore le manque d'anticipation et de cohérence de la part du gouvernement. L'impact des décisions qui s'imposent sur le territoire est lourd de conséquences pour l'ensemble des administrés de nos communes. Derrière les activités économiques, il y a des familles pour lesquelles il ne s'agit pas simplement de chiffre mais des outils qui leur permettent d'assurer leur subsistance.

M. le Maire indique que gouvernement devrait faire confiance aux acteurs de la Montagne, qui sont des gens responsables, ils peuvent mettre en place des protocoles sanitaires efficaces pour travailler en toute sécurité. Il indique que le Conseil Municipal sera au rendez-vous pour soutenir, dans la mesure du possible, les socioprofessionnels de la commune.

M. Paul FIGVED a été élu Secrétaire de séance.

Finances

1) SIVM : participation Navettes Valléennes

Considérant que depuis de nombreuses années, les quatre communes de Serre-Chevalier Vallée, à savoir Le Monêtier-les-Bains, La Salle les Alpes, Saint-Chaffrey et Briançon, en collaboration la SAS SCV Domaine Skiable, ont développé un service de navettes valléennes "Monêtier-Briançon", gratuit pour les détenteurs d'un forfait remontées mécaniques ;

Considérant que la SAS SCV Domaine Skiable, n'a plus renouvelé ce partenariat depuis 2017 ;

Considérant qu'afin de maintenir ce service indispensable, le SIVM de Serre-Chevalier et la Commune de Briançon souhaitent continuer à assurer ce service de transport, le Conseil Municipal valide la compensation du déficit occasionné par le service navettes valléennes à hauteur de un tiers.

ADOpte A l'UNANIMITE

2) Acquisition d'album photos-souvenirs « Léon Agel »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par Mme Maud CHRISTEN, résidente à Briançon, pour acquérir un album de photos-souvenirs de M. Léon AGEL, un des pionniers de la création de la station de Serre-Chevalier Vallée et notamment du domaine skiable de Villeneuve.

Vu la proposition de vente de l'album photos-souvenirs de Mme Maud CHRISTEN au prix de 120 € ;

Considérant que cette acquisition reflète le patrimoine communal ;

Le Conseil Municipal accepte l'achat de l'album photo au prix de 120 € et dit que ce montant sera inscrit au budget de la Commune, exercice 2021, à l'article 6182 « documentation générale et technique ».

ADOpte A l'UNANIMITE

3) Tarif livre « Mercredi 19 Août 1914, ce jour là... »

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a acquis 30 livres intitulés « Mercredi 19 Août 1914, ce jour-là... » à l'Association « Culture et Solidarité » avec qui elle entretient un lien intergénérationnel dans le cadre du chemin de mémoire.

Considérant que l'association « Culture et Solidarité » a comme ambition de développer l'attractivité des territoires entre Sundgau et le Briançonnais sur le plan touristique, culturel et pédagogique ;

Le Conseil Municipal fixe la vente de ces livres au prix de 25 € l'unité dans le cadre de la régie de recettes « affaires générales ».

ADOpte A l'UNANIMITE

Secrétariat Général

4) Désignation des représentants communaux à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu la délibération n° 2020-56 du 24 juillet 2020 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Briançonnais, créant une Commission Locle d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et fixant à 13 titulaires et 13 suppléants le nombre de ses membres, soit un titulaire et un suppléant par commune membre,

Considérant le renouvellement du conseil municipal en date du 28 juin 2020, son installation le 3 juillet 2020 et la nécessité de désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant du Conseil Municipal pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de

Communes du Briançonnais, le Conseil Municipal désigne M. Emeric SALLE en tant que représentant titulaire et M. Gilles PERLI en tant que représentant suppléant ,

ADOPTE A L'UNANIMITE

Urbanisme

5) Promesse de vente secteur des Iles : signature d'un avenant

Compte tenu du besoin de création de lits commerciaux dit "chauds", il est apparu opportun de profiter de la disponibilité foncière sur la zone des Iles pour accueillir une unité conséquente de lits marchands "chauds" sous forme hôtelière ou para-hôtelière.

C'est dans ce contexte qu'il avait été décidé d'organiser, le 13 janvier 2017, un appel à projet à destination d'opérateurs privés souhaitant réaliser sur le tènement susvisé un ensemble immobilier à destination d'hôtel, de résidence de tourisme et de logements saisonniers.

Par délibérations du Conseil communal en date des 27 juin et 5 septembre 2018, il a été décidé de la vente en deux phases du tènement immobilier des Iles au profit de FOLIE DOUCE HOTELS.

Pour diverses raisons, notamment le souhait de la municipalité de ne pas réaliser de porteur horizontal pour relier le secteur des Iles à la nouvelle télécabine du Pontillas, la FDH Serre Chevalier a manifesté le souhait de se retirer de l'opération des Iles.

Dans ce contexte, l'abandon du projet de la société FDH Serre Chevalier sur le secteur des Iles menace réalisation des investissements prévus par la société titulaire de la DSP relative à l'exploitation du domaine skiable.

Ainsi, la Compagnie des Alpes se propose de se substituer à la FDH Serre Chevalier dans le bénéfice des promesses initialement conclues au profit de cette dernière le 9 janvier 2019 (et leurs avenants successifs) en vue de permettre le développement d'un nombre de lits "chauds" significatif sur le site des Iles dans le cadre d'un projet permettant, en cohérence avec l'intérêt général.

Vu le courrier de FDH Serre Chevalier par lequel a été notifié le souhait de la société de se retirer du projet des Iles ;

Vu la note de présentation du projet établie par la Compagnie des Alpes, en date du 2 novembre 2020 ;

Vu le projet d'avenant aux promesses ;

Le Conseil Municipal :

- Approuve l'abandon, par la FDH Serre Chevalier, du projet des Iles ;
- Approuve la substitution de la Compagnie des Alpes dans le bénéfice des promesses de vente du 9 janvier 2019 initialement consenties à la FDH Serre Chevalier ;
- Dit qu'un avenant sera régularisé entre la Commune, FDH Serre Chevalier et la Compagnie des Alpes afin d'acter la reprise du projet par la Compagnie des Alpes, et les modifications apportées audit projet ;
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant ainsi que les actes de vente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Information – Questions diverses

- 1) Signature d'un avenant n°1 à la convention de mise à disposition au profit de l'Office de Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier portant sur la modification des tantièmes suite à la modification de l'état descriptif intervenu le 10 avril 2018.
- 2) Il est fait usage du droit de préemption urbain pour le lot 85 (appartement type studio) situé au lieu-dit « Sous la Ville » situé Résidence Le Grand Pré pour une cession à 16 000 €.
- 3) La mission témoin de maîtrise d'œuvre pour la création d'une aire de stationnement au lieu-dit Moulin Baron est confiée à la société MG Concept, représentée par M. Sylvain GRUZZA pour un montant de 8 910 € TTC.
- 4) Un contrat aux fins de garantir la maintenance et la mise à jour du matériel informatique de la commune a été conclu avec la Société MULTIMEDIAALP.
- 5) Un avenant au contrat initial du 13 novembre 2018 entre la Commune et la société « Montagne à la carte » représentée par M. Lionel GARCIA a été signé afin de prolonger la gérance de la patinoire pour la seule saison d'hiver 2020/2021.
- 6) Dans le cadre de la création d'une aire de stationnement à Moulin Baron, une demande de subvention a été formulée auprès de la Préfecture des Hautes-Alpes dans le cadre de la DETR, à hauteur 30% des travaux soit un montant de 34 518.75 €.
- 7) Il est établi une convention pour la mise à disposition du « Chalet du Lac » entre la Commune et M. Mathurin NDIAYE, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} février 2021, dans laquelle sont définies les conditions de cette location.
Le loyer annuel est arrêté à la somme de 5 000 € non révisable.

Fin de la séance à 19h24

Le Maire
Emeric SALLE



The seal is circular with the text 'MAIRIE DE LA SALLE' at the top, 'HAUTES-ALPES' at the bottom, and '(Hautes-Alpes)' in parentheses at the very bottom. It features a central emblem with a figure holding a staff. A large, stylized signature is written over the seal.